
Présidence : Pologne**1400^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 24 novembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 heures
Clôture : 17 h 35

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czapliński

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1754/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1773/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1757/22), Royaume Uni (PC.DEL/1756/22 OSCE+), Canada, Türkiye (PC.DEL/1781/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1787/22 OSCE+), Géorgie, Norvège (PC.DEL/1761/22)

Point 2 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DES COPRÉSIDENTS DES
DISCUSSIONS INTERNATIONALES DE GENÈVE**

Président, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le Caucase du Sud, Représentante de l'Organisation des Nations Unies aux Discussions internationales de Genève, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, République

tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1776/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1758/22), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1765/22), Türkiye (PC.DEL/1784/22 OSCE+), Ukraine, Géorgie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN
PROJET D'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL
MINISTÉRIEL

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1446 (PC.DEC/1446) sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (voir la pièce jointe à la décision)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Provocations dangereuses auxquelles le régime de Kiev se livre avec le soutien de l'alliance occidentale d'États participants de l'OSCE et crimes qu'il continue de commettre contre la population civile* : Fédération de Russie (PC.DEL/1760/22)
- b) *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre 2022* : République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1774/22), Royaume-Uni, Portugal (PC.DEL/1759/22), Monténégro (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (PC.DEL/1762/22 OSCE+), Macédoine du Nord, Türkiye (PC.DEL/1783/22 OSCE+), Espagne (PC.DEL/1785/22 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1763/22), Azerbaïdjan, Arménie
- c) *Échec de la Présidence en exercice polonaise de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1768/22), Biélorussie (PC.DEL/1780/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne, Ukraine, États-Unis d'Amérique

(PC.DEL/1764/22), Lettonie (PC.DEL/1778/22 OSCE+), Canada, Suisse (PC.DEL/1786/22 OSCE+), Lituanie, Royaume-Uni, Géorgie, Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Déclaration publiée le 22 novembre 2022 dans laquelle le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. Z. Rau, et la Secrétaire générale de l'OSCE encouragent Belgrade et Pristina à redoubler d'efforts dans leur dialogue facilité par l'Union européenne* : Président
- b) *Allocution d'ouverture prononcée par le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, à la vingtième réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui se tient à Varsovie du 24 au 26 novembre 2022* : Président
- c) *Adieux au Représentant permanent adjoint de la Pologne auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur M. Czaplinski* : Macédoine du Nord, Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre 2022, et campagne des 16 jours d'action contre la violence fondée sur le genre, prévue du 25 novembre au 10 décembre 2022* : Directrice du Centre de prévention des conflits
- b) *Visite effectuée en Roumanie par la Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre et la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre* : Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/143/22 OSCE+)
- c) *Appel à proposer des candidatures pour le Prix du ruban blanc pour la promotion de l'égalité des genres de l'OSCE de 2022* : Directrice du Centre de prévention des conflits

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Troisième conférence ministérielle de la Plate-forme de soutien à la Moldavie, tenue à Paris le 21 novembre 2022* : France (également au nom de l'Allemagne et de la Roumanie) (PC.DEL/1771/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1766/22), Royaume-Uni, Canada, Moldavie
- b) *Élections des conseils des provinces et du collège électoral pour le Sénat, et élections sénatoriales prévues aux Pays-Bas le 15 mars et le 30 mai 2023, respectivement* : Pays-Bas (PC.DEL/1788/22 OSCE+)
- c) *Résultats de l'élection présidentielle anticipée tenue au Kazakhstan le 20 novembre 2022* : Kazakhstan (PC.DEL/1769/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ;

ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1777/22), Biélorussie (PC.DEL/1779/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1782/22 OSCE+), Royaume-Uni, Ouzbékistan, Fédération de Russie (PC.DEL/1770/22 OSCE+), Turkménistan, Kirghizistan, Canada, Azerbaïdjan, États-Unis d'Amérique

- d) *Quatre-vingt-dixième anniversaire du génocide de l'Holodomor de 1932 et 1933 commis en Ukraine par le régime totalitaire de Staline* : Ukraine, Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1767/22), Royaume-Uni, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1775/22), Fédération de Russie (PC.DEL/1772/22), Norvège

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 décembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1446
24 November 2022

FRENCH
Original: ENGLISH

1400^e séance plénière
Journal n° 1400 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1446
TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel un projet d'ordre du jour pour la vingt-neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

PC.DEC/1446
24 November 2022
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus sur la décision du Conseil permanent relative à l'adoption de l'ordre du jour de la vingt-neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Fédération de Russie exprime sa profonde déception devant le fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, le pays hôte, qui exerce la Présidence en exercice de l'OSCE, n'ait pas assuré une participation égale des ministres de tous les États participants sans discrimination.

La décision arbitraire prise par les autorités polonaises de ne pas permettre au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de participer à la réunion du Conseil ministériel à Łódź rend impossible l'adoption de toute décision de fond à cette réunion devant avoir lieu prochainement et nuit gravement au potentiel de l'OSCE en tant que plate-forme de dialogue politique ouvert à haut niveau.

Nous osons espérer que les futures présidences de l'OSCE n'entreprendront pas de telles actions irresponsables, qui nuisent à la crédibilité et à l'efficacité de l'Organisation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit incluse dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent. »